



Manuel de gestion  
du personnel

Réf. : DH/212

Date : 27/04/2001

Article n° 24

**SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT**

## NOTE DE SERVICE

**OBJET : GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS FEMININS DONT L'EPOUX ACCOMPLIT SES OBLIGATIONS AU SERVICE NATIONAL EN CAS D'APPEL SOUS LES DRAPEAUX**

Les agents féminins, ayant un enfant à charge et dont l'époux accomplit ses obligations au Service National, peuvent demander à bénéficier, pendant la durée de la mise sous les drapeaux de l'époux, d'une gratification exceptionnelle trimestrielle calculée selon les modalités ci-après :

3 X SUFA / échelon 256 b  
2

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- 1) Adresser sa demande, avec pièces justificatives, au Service Social du Travail (Service DH.Z.CM).
- 2) Justifier que l'époux ne bénéficie d'aucun avantage particulier que ce soit au titre de son dernier employeur ou des services du Ministère de la Défense.

La présente note annule et remplace la note de service DH/443 du 23 septembre 1998.

**Jean-Paul OLIVIER**  
Directeur des Ressources Humaines

Il est demandé aux chefs de service de porter cette note à l'attention du personnel féminin.

DIFFUSION "MANUEL DE GESTION" ASSUREE PAR DH.Z.RS